

Audit sur les frais de déplacements des personnels itinérants du Ministère de l'Education nationale

Compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2007 (Paris, 10h00-12h30)

Participants :

- Claude LECOMPTE, IGAENR
- Alfred GILDER, contrôleur général près les ministères financiers
- SNIA
- SIA
- SIEN
- SNPI

MM. LECOMPTE et GILDER ont présenté rapidement les objectifs de leur mission : améliorer la prise en charge des déplacements des personnels itinérants, dans le cadre d'un budget global constant. Les conclusions de cet audit seront intégrées dans un prochain programme de Révision générale des politiques publiques (RGPP). Les conclusions doivent être rendues le 15 novembre 2007.

La réunion de ce jour porte spécifiquement sur les frais de déplacements des inspecteurs du Ministère de l'Education nationale.

MM. LECOMPTE et GILDER évoquent en introduction le constat d'un malaise parmi les inspecteurs sur ce sujet des déplacements.

Le SIEN-UNSA débute le tour de table en confirmant les difficultés et le « mal-être » partagé par les inspecteurs du premier et du second degré. Il fait la proposition de supprimer des déplacements inutiles en remplaçant par exemple des réunions par des visioconférences. Il regrette l'absence de transparence et de concertation dans les inspections académiques et les rectorats sur ce sujet.

Pour clarifier les informations souhaitées par M. GILDER sur cette intervention, le SNPI-fsu a mis à sa disposition un exemplaire de son dernier bulletin dans lequel figure un tableau synthétique des indemnités des inspecteurs des premier et second degrés.

Ensuite, pour le SNPI-fsu, a été lue la contribution préparée par la Commission administrative nationale (voir ci-après en annexe). M. GILDER a remercié le SNPI pour la clarté de l'analyse et des propositions, un exemplaire du document lui a été remis en séance ainsi qu'à M. LECOMPTE.

En commentaire, M. LECOMPTE souligne qu'il n'y aurait sans doute pas de solution unique pour répondre à tous les cas de figure ; M. GILDER s'étonne de l'absence de service chargé des réservations et déplacements, alors qu'il en existe systématiquement dans les autres ministères et administrations.

Le SNIA a apporté en complément des autres interventions, la situation mal vécue par certains IA-IPR à qui il a été demandé de ne plus se déplacer faute de crédits disponibles. Il a surtout évoqué les difficultés dans les académies de la région parisienne et des incohérences liées au respect strict de distanciers qui ne prennent en compte que la distance la plus courte et non la rapidité.

Le SIA a insisté sur la situation absurde des inspecteurs qui doivent payer pour exercer leurs missions. Il évoque une comparaison chiffrée qui montrerait que le coût

de location de véhicules par l'administration ne coûterait pas plus que le dispositif actuel.

En conclusion, M. GILDER a regroupé les points évoqués par les représentants syndicaux :

- nécessité de transparence et de concertation pour permettre une réelle adéquation entre les crédits et les missions ;
- mise en place d'un système de réservation (transport, hôtels, repas) pour éviter les avances et les pertes de temps ;
- possibilité de mise à disposition d'un véhicule sans contraintes supplémentaires de passage à la résidence administrative ;
- prise en compte des itinéraires « malins » optimisant les temps de trajet ;
- utilisation des taux des barèmes des services fiscaux pour l'indemnisation lors de l'utilisation du véhicule personnel ;
- harmonisation des pratiques entre services et académies.

Pour le SNPI-fsu
Sylvie AMADOR, Patrick BET